

**DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**



**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Séance du mardi 09 avril 2024

Le mardi 09 avril 2024 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 03 avril 2024, s'est assemblé à la salle des délibérations.

**Présents** : Justin DESSOUT - Shella COMMIN - Georges DAUBIN - David MONTOUT - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Michel MADO - Johanne DAHOMAIS - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Lydia DUPONT - Olivier SHEIKBOUDHOU - Corinne PETRO - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

**Représentés** : Claudine CHALUS épouse BAZILE - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Jean-Louis OPHELTES.

**Excusée** : Denise BLEUBAR.

**Absents** : Lyliane PIQUION - Ary CHALUS - Murielle JABES - Sandra MANIJEAN - Frédéric THEOBALD - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire**.

**Secrétaire de séance** : M. Chazy CIRANY.

DCM 2024/04/24

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2024**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu le nouveau Code général de la fonction publique entré en vigueur le 01 mars 2022,
- ✓ Vu la délibération n°DCM 2023/12/145 du 28 décembre 2023 portant actualisation du tableau des effectifs,
- ✓ Vu la délibération n°DCM 2024/02/02 approuvant la mise en place du dispositif Papy/Mamy école et création d'emplois contractuels de droit public,
- ✓ Vu la délibération de ce jour, 09 avril 2024, portant créations de postes permanents,
- ✓ Vu le rapport du Maire,
- ✓ Vu les crédits inscrits au budget,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'adopter les modifications au tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2024 conformément :

- aux postes créés par la délibération de ce même jour portant création d'emplois permanents ;
- aux mises à jour nécessaires suite aux divers mouvements intervenus au sein de la collectivité (radiation des cadres etc.).

**Article 2 :** D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget primitif de la Ville.

**Article 3 :** De charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :**



Publiée le :

Date du Conseil Municipal : 09 avril 2024.

Le secrétaire de séance,



Chazy CIRANY

Le Maire,



Hélène POLIFONTE-MOLIA